



Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Campaign Life Coalition, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

18-18829 (F) 301118 191118



Merci de recycler



Déclaration

Campaign Life Coalition est une organisation nationale à but non lucratif qui participe à l'action politique et qui plaide en faveur de changements juridiques et culturels au Canada en ce qui concerne la protection de la vie humaine et de la famille naturelle. Elle s'emploie à repérer et à aider les candidats à des charges publiques, à tous les niveaux de gouvernement, qui sont opposés à la contraception et à l'avortement et qui sont profamille. Elle préconise la participation citoyenne au niveau local et encourage les votes fondés sur des principes et non en faveur d'un parti. Campaign Life Coalition est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

Nous appelons les États Membres de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme à faire des droits fondamentaux des femmes et des filles une priorité en élaborant des systèmes de protection sociale plus complets en vue de parvenir à une réelle égalité de genre et de donner plus de moyens aux femmes dans le monde entier. Parmi les femmes du monde, les femmes enceintes, en particulier celles qui font face à des difficultés, et la prochaine génération de filles à naître comptent de plus en plus parmi les plus vulnérables. De ce fait, elles ont besoin d'une attention particulière pour garantir non seulement la protection de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux mais aussi la réalisation de leur plein potentiel.

Le paragraphe 5.2 de l'objectif de développement durable n°5 prévoit l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles de manière à parvenir à une réelle égalité de genre et à donner plus de moyens aux femmes et aux filles du monde entier. L'avortement, en tant que destruction intentionnelle d'un enfant dans l'utérus – enfant qui est, pour une part disproportionnée, plus souvent une fille – au détriment du bien-être physique, émotionnel et psychologique de la mère, est en violation directe de tous les efforts déployés pour assurer les éléments précités. En outre, il sape les actions menées pour éliminer la mortalité maternelle, favoriser le développement durable de la population et accroître la prospérité sociale. Dans le même ordre d'idées, sa popularité galopante perpétue la dévalorisation culturelle de la maternité et de la contribution inégalable des femmes à la société.

Contrairement à l'opinion largement répandue selon laquelle les femmes choisissent librement d'avorter, dans une étude récente, publiée dans le *Journal of American Physicians and Surgeons* (Journal des médecins et chirurgiens américains), il a été conclu que près de trois quarts (73,8 %) des femmes ayant avorté avaient reconnu qu'elles avaient au moins subi des formes subtiles de pression pour avorter. Plus de la moitié (58,3 %) des 987 femmes interrogées ont décidé d'avorter pour faire plaisir à autrui et près de 30 % des femmes interrogées ont dit qu'elles avaient peur de perdre leur partenaire si elles ne choisissaient pas d'éliminer leur enfant. Il ne s'agit pas là d'actes ou de motivations de femmes autonomes qui vivent dans la liberté d'une véritable égalité de genre mais d'actes de femmes qui, plongées dans une situation difficile, ont estimé qu'elles n'avaient pas d'autre choix, ce qui constitue de toute évidence une absence de choix.

Dans une autre étude, Theresa Burke et David Reardon, auteurs de *Forbidden Grief: The Unspoken Pain of Abortion*, ont affirmé que 60 % à 83 % des femmes ayant avorté auraient préféré garder l'enfant, si elles s'étaient trouvées dans une meilleure situation. Autrement dit, la plupart des femmes « choisissent » d'avorter non dans un esprit de liberté mais par détresse, sentiment qui est en grande partie imputable à un manque de réseaux d'aide sociale pour répondre aux besoins en matière de santé maternelle et au manque d'attention adéquate sur ce point. Il est donc dans l'intérêt supérieur de la femme que les États Membres investissent dans des systèmes de

protection sociale qui garantissent les meilleures issues pour la mère et l'enfant. Cela s'inscrit également dans la recherche d'autonomisation et de réelle liberté des femmes.

La difficulté de certaines grossesses est considérablement aggravée selon la situation de chacune. La vulnérabilité d'une mère et de son enfant dépend de différents facteurs tels que la pauvreté, l'état de vie, le statut social, la sécurité sociale, les normes culturelles, les conflits, l'existence de services publics de base, l'accès à une alimentation et à des soins de santé maternelle adaptés, et l'éducation. Toutefois, la solution à une grossesse difficile ne consiste pas à éliminer l'enfant mais plutôt à supprimer les facteurs qui la rendent si difficile. Un large accès aux services publics et à des infrastructures durables fait partie intégrante du renforcement du pouvoir d'action des femmes dans le monde, ainsi que l'assurance de la sécurité et du bien-être des mères et de leurs enfants. Afin d'assurer la mise en œuvre de programmes efficaces et souples, nous soulignons l'importance de la coopération Sud-Sud, en particulier en tant que moyen d'assurer l'élaboration de programmes culturellement adaptés qui respectent la souveraineté de chaque nation.

Enfin, le manque de systèmes de protection sociale et de services publics pour les femmes enceintes, en particulier celles en situation de crise, témoigne d'une dévalorisation culturelle de la maternité. En tant que processus naturel intimement lié à l'identité et à la personne de la femme dans le monde, la maternité tient une place particulière dans le monde et pour le monde. En raison de son caractère indissociable de l'identité de la femme, ainsi que de son importance naturelle, la maternité devrait recevoir le soutien de la société d'une manière qui donne aux femmes les moyens de s'épanouir en tant que mères et de subvenir aux besoins de celles et de ceux dont elles ont la charge. Compte tenu de sa valeur intrinsèque en tant que membre à part entière de la famille humaine, la mère devrait avoir droit au type de soutien qui lui permet d'aller de l'avant avec confiance tout en évitant de recourir à un moyen qui s'avérerait préjudiciable pour elle-même, pour l'enfant à naître ou pour sa famille.

Appels à l'action

Nous demandons aux États Membres d'adopter des programmes de protection sociale efficaces et complets, adaptés aux besoins des mères, sans éliminer la maternité. Ces programmes devraient créer des environnements sociaux dans lesquels les femmes ont davantage de possibilités et dans lesquels elles sont protégées, informées et à l'abri de toute forme de pression économique, sociale ou culturelle qui entraverait leur accès au type de services publics adéquats qui permettent à la mère et à l'enfant de vivre une vie saine et épanouie.

Nous demandons aux États Membres de créer et de soutenir des systèmes de protection sociale efficaces et complets qui favorisent une culture du respect à l'égard des mères, quels que soient leur situation, leur statut social, leur race ou leur âge. Ces systèmes devraient non seulement être consacrés aux besoins physiques de la mère et de sa famille, mais également tenir compte de leurs besoins émotionnels, intellectuels, spirituels et sociaux uniques. À cette fin, nous insistons sur l'importance de l'éducation des mères, de l'appui public aux réseaux d'aide sociale et aux groupes d'aide aux femmes – tant aux nouveaux qu'à ceux qui existent déjà –, du soutien accru aux mères qui travaillent et de systèmes spéciaux de protection sociale pour les mères célibataires.

Nous demandons aux États Membres d'encourager la coopération Sud-Sud de manière à mieux protéger et mettre en commun les meilleures pratiques en ce qui concerne l'éducation des mères, l'appui aux mères et la façon dont elles sont accompagnées, sans l'intervention d'un investissement ou d'une aide empreints de

considérations idéologiques, élément qui entraîne l'institutionnalisation de la dépendance, la pauvreté et la violence.
